

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01636

Numéro SIREN : 831 779 319

Nom ou dénomination : 195 CHAPAYS

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/018489

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2019/018489**  
n°de gestion : **2017B01636**  
n°SIREN : **831 779 319 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 27/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

195 CHAPAYS - Société par actions simplifiée  
29 rue de Turenne 38000 Grenoble -FRANCE-

Ce dépôt annule et remplace le dépôt N° B2019/006583 du 29 mai 2019.

**date de clôture : 30/09/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



1488366



1488366



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1.0...0.0.0.....)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	( 4 466 )		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	5 534	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	453 307		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 880		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC	461 187	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	466 721	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	461 187			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens*	FD	FE	FF	
			FG	FI	FI	
	} services*	FG	FI	FI		
		Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	453 193	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	453 193	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	453 193	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	199	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			EX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*	GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD			
	Autres charges (12)			GE	0	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	453 392	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(199)	
résultats en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM			
	Différences positives de change		GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO			
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	4 266		
	Différences négatives de change		GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT			
Total des charges financières (VI)				GU	4 266	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(4 266)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(4 466)	

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH			
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	453 193		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	457 659		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(4 466)		
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





Copie certifiée conforme

IMPOT SUR LES SOCIETES

La Présidente

Exercice ouvert de	05092017	cl. classe	30092018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT
S'agit-il d'un autre établissement dans le pays d'origine				Non
Avez-vous des renseignements soumis au obligation de déposer la déclaration				Non
dans un autre pays (art. 223 B du CGI) ou dans un autre pays (art. 223 C du CGI)				Non
Si une autre filiale a été créée ou dans un autre pays ou dans un autre pays (art. 223 B du CGI) ou dans un autre pays (art. 223 C du CGI)				Non

Ren G SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse
195 CHAPAYS	29 RUE DE TURENNE
SIRET 8 3 1 7 7 9 3 1 9 0 0 0 1 9	38000 GRENOBLE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	12/11/2019

Présidente: Isabelle THOMAS  
Généraliste

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITES	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
LOCATION LOGEMENTS	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		4 466

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPOTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCAUX (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant
N° d'agrément du CGA	Date: 11/12/2018 Lieu GRENOBLE
Tél:	Qualité et nom du signataire: ISABELLE THOMAS
	Signature

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).



Régularité obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS

Néant X \*

\* (N° par repartir le montant des cédentes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT D'INFORMATION

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Conservées à une réévaluation parallèle au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	KW	KX	
		Matériel de transport *					KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE	LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH	LJ	LJ	
	Avances et acomptes					LK	LL	LM		
	TOTAL III					LN	LO	LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M	8T		
	Autres participations					8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés					IP	IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	IU	IV		
	TOTAL IV					LQ	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	ØH	ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		à poste 1				à poste 2		à poste 3		
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CO	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF		
	Inst. gales, agencés et an. des constructions				IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport				IV	MP	MQ	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW	MS	MT	MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III				IY	NG	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations				IO	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés				II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	2G		
	TOTAL IV				I3	NJ	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS

Néant  \*

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PV		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immeub. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général des valeurs NP + NQ + NR	NW		Total général des valeurs (NS + NT + NU)		NY	Total général des valeurs (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TF	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	OT	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5o du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2018

Page 20

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 982		9 982					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		1 227		1 227					
	Charges constatées d'avance	VS									
	<b>TOTAUX</b>		VT		11 209		11 209				
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		7 880		7 880					
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		453 307		453 307					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY		461 187		461 187					
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :				
				3   0   0   9   2   0   1   8				
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés					
			de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3o et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL I</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles (regroupement d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sixies	L2	Juines entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
	PME de complémentarité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (BXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI				
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN				

Désignation de l'entreprise : <u>195 CHAPAYS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4 466	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	4 466	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)</b>	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>195 CHAPAYS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau		ZG								
										TOTAL II		ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ										
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		199								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		199								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX										
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisé au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		9 983								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				ØB										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		0.75	%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP													
										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Simon 0		ZR	0
										- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					
										- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				Long terme (10)			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(B)		(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)					(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS

Néant  \*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

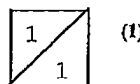
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.O.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 8 N° SIRET 8 3 1 7 7 9 3 1 9 0 0 0 1 9
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 195 CHAPAYS
ADRESSE (voie) 29 RUE DE TURENNE
CODE POSTAL 38000 VILLE GRENOBLE

Table with 4 columns: Description, P1, P2, P3, P4. Rows for 'Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise' and 'Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise'.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination IMMOBILIERE DU ROND POINT
N° SIREN (si société établie en France) 401818695 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000
Adresse : N° 78 Voie CHAMPS DU GRENADIER
Code postal 38880 Commune AUTRANS Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



# 195 CHAPAYS

Société par actions simplifiée, au capital de 10.000,00 euros  
Siège social : 29 rue de Turenne - 38000 GRENOBLE  
R.C.S de GRENOBLE 831 779 319

## **RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, l'actionnaire unique et Président de la société rend compte de la situation et de l'activité de la société durant cet exercice clos le 30 septembre 2018, et de soumettre à approbation les comptes annuels dudit exercice.

A cette fin l'actionnaire unique a à sa connaissance, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire au 30 septembre 2018.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE :**

#### **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

La Société a été immatriculée au RCS de GRENOBLE le 5 septembre 2017 ; il s'agit donc de son premier exercice social, du 05 septembre 2017 au 30 septembre 2018.

#### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Néant.

#### **Activités en matière de recherche et de développement.**

Néant.

#### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir.**

Au cours de l'exercice, il est prévu que la Société poursuive son activité et se développe.

1 1

**INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE :**

Le tableau ci-dessous indique la décomposition à la clôture du 30 septembre 2018 du solde des dettes.

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	€	€		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	7.880 €	7.880 €		
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	€	€		
<b>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</b>	€	€		
<b>Etat et autres collectivités publiques – TVA</b>	€	€		
<b>Etat et autres collectivités publiques – autres impôts, taxes et assimilés</b>	€	€		
<b>Groupe et associés</b>	453.307 €	453.307 €		
<b>TOTAL</b>	<b>461.187 €</b>	<b>461.187 €</b>		

**RESULTATS – AFFECTATION :**

**Examen des comptes et résultats.**

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 0,00 Euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 453.193,00 Euros, décomposé comme suit :

- Production stockée : 453.193,00 € ;

Le montant des « Impôts et taxes » s'élève à 0,00 Euros.

Les salaires et traitements s'élèvent à la somme de 0,00 Euros.

Le montant des charges sociales s'élève à la somme de 0,00 Euros.

Le montant des amortissements et provisions s'élève à la somme de 0,00 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à la somme de (199,22) Euros.

Le total des produits financiers s'élève à la somme de 0,00 Euros.

Le total des charges financières s'élève à la somme de 4.266,39 Euros.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à (4.266,39) Euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 453.193,00 Euros.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 453.392,22 Euros.

**Par conséquent, le résultat de l'exercice se solde par une perte de (4.465,61) Euros.**

Au 30 septembre 2018, le total du bilan net de la Société s'élevait à 466.721,33 Euros.

L'état des produits à recevoir à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 11.209 €, décomposé comme suit :

- Taxe sur la valeur ajoutée : 9.982 € ;
- Débiteurs divers dont créances relatives à des opérations de pensions de titres : 1.227 €.

#### **Proposition d'affectation du résultat.**

Il est proposé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte (déficit) de (4.465,51) Euros comme suit :

- au compte « Report à nouveau » : (4.465,61) Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5.534,39 Euros.

ET

### **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous précisons que la Société n'a engagé aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit Code, au titre de l'exercice écoulé.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES :**

Les conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ont été conclues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice :

### **REMUNERATION DE LA GERANCE**

- la Présidence, la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT, de la société n'a perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018 **aucune rémunération.**

### **COMPTE COURANT ASSOCIE**

Le bilan clos au 30 septembre 2018 fait apparaître un compte-courant d'actionnaire arrêté en principal à la même date pour un montant de :

- **453.306,94 Euros pour le compte-courant au nom de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT.**

**Le compte courant d'actionnaire de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT n'a pas donné lieu à rémunération, mais à intérêts s'élevant à la somme de 4.266,39 € à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2018.**

La Présidente et actionnaire unique n'a aucune autre convention à signaler.

### **MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Néant.

### **OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE**

Néant.

### **ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES**

Néant.

**PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE**

Néant.

**ACTIONS D'AUTO-CONTROLE ET REGULARISATION DE PARTICIPATIONS CROISEES**

Néant.

**ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL :**

Néant.

**ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE :**

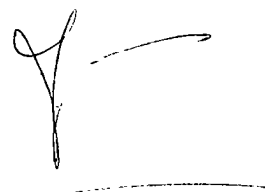
Aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

\*\*\*

Fait à GRENOBLE,  
Et le 10 octobre 2019.

**LA PRESIDENTE**  
*SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT*

*Sa Gérante Madame Isabelle THOMAS*



# 195 CHAPAYS

Société par actions simplifiée, au capital de 10.000,00 euros  
Siège social : 29 rue de Turenne - 38000 GRENOBLE  
R.C.S de GRENOBLE 831 779 319

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 30 OCTOBRE 2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF,  
ET LE 30 OCTOBRE,  
A 16 HEURES,

La société 195 CHAPAYS, SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège est situé 29 rue de Turenne à GRENOBLE (38000), immatriculée au R.C.S de GRENOBLE sous le numéro 831 779 319, représentée par la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT (RCS de GRENOBLE 401 818 695, 78 rue du Champ du Grenadier Autrans 38112 AUTRANS-MEAUDRE-EN-VERCORS), agissant en sa qualité de Président, elle-même représentée par Madame Isabelle THOMAS, Gérant.

### *Après avoir exposé que :*

La société IMMOBILIERE DU ROND POINT, Président de la société, a établi et arrêté les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe, de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le rapport spécial et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'unique actionnaire constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la société :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, arrêtés par le Président,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Commissaire aux comptes a été dûment convoqué, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 10 octobre 2019.

Ce dernier a transmis son Rapport, et est absent ce jour, ayant été dûment excusé.

L'actionnaire unique reconnaît expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

L'actionnaire unique a pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat ;
- Constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs.

\*\*\*

### **Première décision : Approbation des comptes annuels**

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2018 ainsi que du Rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte (déficit) de (4.465,61) €.

L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le Rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

En outre, l'actionnaire unique constate conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

***Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.***

### **Deuxième décision : Affectation des résultats**

L'actionnaire unique décide d'approuver l'affectation de la perte (déficit) de l'exercice clos le 30 septembre 2018, à hauteur de (4.465,61) Euro, comme suit :

- Au compte « Report à nouveau », à hauteur de (4.465,61) euros, soit .....(4.465,61) €.

En outre, conformément à l'article 243 bis du CG.I, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices, puisqu'il s'agit du premier exercice.

***Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.***

### **Troisième décision : Constatation des conventions réglementées**

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'actionnaire unique prend acte des conventions conclues pendant l'exercice écoulé entre la société et le Président, directement ou par personne interposée.

Ces conventions sont les suivantes :

- la Présidence, la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT, de la société n'a perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018 aucune rémunération.

Par ailleurs, la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT est titulaire d'un compte courant d'actionnaire au sein de la société :

- le compte courant d'associé de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT fait ressortir un solde à hauteur de 453.306,94 euros à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2018.

Le compte courant d'associé de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT n'a pas donné lieu à rémunération, mais à intérêts s'élevant à la somme de 4.266,39 € à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2018.

***Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.***

### **Quatrième décision : Pouvoirs**

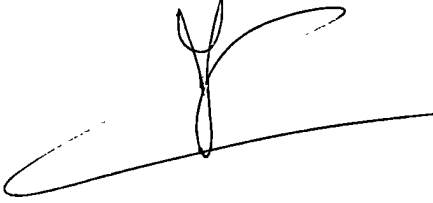
L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

***Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.***

\*\*\*

I r

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre des décisions de la société.

<b>Identité</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>
<p><b>IMMOBILIERE DU ROND POINT SARL</b></p> <p><i>Ayant pour Gérante Madame Isabelle THOMAS</i></p>	<p>Président et actionnaire unique</p>	<p><i>Madame Isabelle THOMAS en qualité de Gérante de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT</i></p> 



RMC

# **195 CHAPAYS**

SAS au capital de 10 000 €

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice relatif à l'exercice de 13 mois clos le 30/09/2018*



RMC

## **195 CHAPAYS**

SAS au capital de 10 000 €

**Siège social : 29 Rue de Turenne**

**38000 GRENOBLE**

831 779 319 RCS GRENOBLE

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice relatif à l'exercice de 13 mois clos le 30/09/2018*

A l'Associée Unique,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société 195 CHAPAYS relatifs à l'exercice clos le 30/09/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du Code de Commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 05 septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne : les stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seyssinet-Pariset, le 15 Octobre 2019



Le Commissaire aux Comptes  
**SARL RMC,**  
*Représentée par Mme Emilie GIRAUD*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 13			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>Total II</b>						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	453 193		453 193		453 193	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances	11 209		11 209		11 209		
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	2 320		2 320		2 320		
Charges constatées d'avance (3)							
	<b>Total III</b>	466 721		466 721		466 721	
<b>Comptes de régularisation</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	466 721		466 721		466 721	

**RMG**  
RCS 342 196 904  
Commissaire aux comptes

(1) Droit de suite en bail  
(2) Droit de suite en usufruit  
(3) Plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>30/09/2018 13</b>	<b>31/12/2016 12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000		10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	4 466		4 466	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	5 534		5 534		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	453 307		453 307	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 850		7 850		
Dettes fiscales et sociales					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	461 187		461 187	
	Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		466 721		466 721	

RMC  
RCS 342 196 904  
Commissaire aux comptes

(1) Dettes et produits constatés d'avance à terme d'un an

461 187

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 30/09/2018 13			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
<b>Chiffre d'affaires NET</b>						
Production stockée			453 193		453 193	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			453 193		453 193	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			453 193		453 193	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			199		199	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0		0	
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			453 392		453 392	
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			199		199	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

RMC  
RCS 342 196 904  
Commissaire aux comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	30/09/2018 13	31/12/2016 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 266		4 266	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	4 266		4 266	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	4 266		4 266	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	4 466		4 466	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	453 193		453 193	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	457 659		457 659	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	4 466		4 466	

RMC  
RCS 342 196 904  
Commissaire aux comptes

\* Y compris : Revenus de crédits bail mobilier  
: Revenus de crédits bail immobilier  
(3) Dont produits exceptionnels les reprises liées  
(4) Dont intérêts exceptionnels les reprises liées

**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	30/09/2018 13	CA	31/12/2016 12	CA	Euros	%
<b>Ventes marchandises + Production</b>	453 193	100.00			453 193	
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage	453 193	100.00			453 193	
+ Production immobilisée						
<b>Production de l'exercice</b>	453 193	100.00			453 193	
- Matières premières, approvisionnements consommés	453 193	100.00			453 193	
- Sous traitance directe						
<b>Marge brute de production</b>						
<b>Marge brute globale</b>						
- Autres achats + charges externes	199	0.04			199	
<b>Valeur ajoutée</b>	199	0.04			199	
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	199	0.04			199	
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante	0				0	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
<b>Résultat d'exploitation</b>	199	0.04			199	
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	4 266	0.94			4 266	
<b>Résultat courant</b>	4 466	0.99			4 466	
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
<b>Résultat NET</b>	4 466	0.99			4 466	

RMC  
RCS 342 196 904  
Commissaire aux comptes

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Page 17

Formule de calcul (Annexes 1 et 2)  
A la date du 31/12/2017

Désignation de l'entreprise		195 CHAPAYS		N°		N°		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Argencourt		
				1		2		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont (composants) L9		KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont (composants) M1		KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont (composants) M2		KP	KQ	KR	
			Dont (composants) M3		KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements divers *			KV	KW	KX	
		Matériel de transport *			KY	KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK	LL	LM	
	TOTAL III				LN	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T	
Autres participations				8U	8V	8W		
Autres titres immobilisés				1P	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V		
TOTAL IV				LQ	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	0H	0J		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Dénominations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Evolution totale * en équivalence	
		par virement de poste à poste		par échange de services ou titres		3		4	
		1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		EN	CO	D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		EO	LV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains			EP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			IS	MG	MH	MJ		
				IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements divers *		IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	MT	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III			IY	NG	NH	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7	OW		
Autres participations			IO	OX	OY	OZ			
Autres titres immobilisés			II	1B	1C	1D			
Prêts et autres immobilisations financières			1L	1E	1F	1G			
TOTAL IV			1J	NJ	NK	1H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1I	OK	OL	OM		

RMC  
RCS 342 196 904  
Commissaire aux comptes

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Document N° 001326 en Euro.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le n° 1032. AD QUO

Formulaire obligatoire (article 53 A du décret Général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS Nant

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		FE		FF		FG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		FZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		ON		OP		OQ		OR	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mots dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mots dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement <b>TOTAL I</b>	N1		N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2		Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1		R2	R3	R4	R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R9		S2	S4	
Inst. générales, agencements et outillage indus.		S5		S7		T1	T2	
Mat. techn. mat. et outillage		T3		T5		T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1		U3		U6	U7	
	Matériel de transport	U8		V1		V4	V8	
Mat. bureau et informatique, mobilier		V6		V8		W2	W3	
Emballages récupérables divers		W4		W6		W9	X1	
<b>TOTAL III</b>	X2		X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NR	NS	NT	NU	NV	
<b>Total général au début</b> NP + NQ - NR	NW		<b>Total général au début</b> (NS + NT + NU)		NY	<b>Total général au début</b> (NW - NY)		NZ

RMC  
RC 342 196 904  
Comptable aux comptes

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012 AD QUO

Formulaire obligatoire (article 53 A de la loi relative au droit de l'impôt)

Désignation de l'entreprise : <u>195 CHAPAYS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
Nature des provisions	Montants au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montants à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des paiements ramiés et pétroliers *	3I	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installations (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	3J	TK	TL	TM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TC		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	6V	6W	6X		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	6N	6O	6P	6Q
	- autres immobilisations financières (1) *	6R	6S	6T	6U	
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y	
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6D	6E	6F	6G		
<b>TOTAL III</b>	6H	6I	6J	6K		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	6L	6M	6N	6O		
Dont dotations et reprises	- d'exploration	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

RMC  
RCS 342 196 904  
Commissaire aux comptes

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \***

Formulaires obligatoires (annexes 11 à 14 du Code de Commerce des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 195 CHAPAYS		N° SIREN <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ETAT DES CREANCES				
		Moins de 1 an		A 1 an ou plus		
		1	2	3		
DE L'ACTE FINANCIER	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW		
DE L'ACTE CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	VX				
	Créance représentative de titres (Prélever pour dépréciation autorisée par l'article 2109 du Code de Commerce des Impôts) *	TO	ZI			
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 980	9 980	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (C)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 227	1 227		
	Charges constatées d'avance	VS				
	<b>TOTAUX</b>		VT	11 209	11 209	TV
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES				
		Moins de 1 an		A 1 an ou plus		
		1	2	3		
		4				
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	7G				
	à plus de 1 an à l'origine	7H				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 880	7 880		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	8W				
	Obligations cautionnées	8X				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8Q				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		8I	453 307	453 307		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		8L				
Produits constatés d'avance		8M				
<b>TOTAUX</b>		8N	461 187	461 187	8O	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8P				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8Q				
		8R	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques éventuels		8S	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

**RMC**  
RCS 342 406 904  
Commissaire aux comptes

Fournisseur obligataire (article 13 A du 4<sup>ème</sup> article Général des Impôts)
\* Des entreprises exerçant cette catégorie sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : 1 95 CHAPAYS Néant

Exercice N, du 1<sup>er</sup> 3 | 2 | 0 | 9 | 2 | 0 | 1 | 8

### I. REINTEGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à IIR) de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	A-vantages personnels non déductibles * (incluant notamment les primes liées et décaissées)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses récupérables (art. 19-4 du C.G.J.)	WF	Taxe sur les valeurs des services (entreprises à IIS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail mobilier et de le- de d'équipement	RA	( Part des loyers d'équipement de réintégration (art. 259 terbis D) )		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des parts et participations non rattachées non déductibles (cf. 2058-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part	Participation relative aux bénéfices de personnes ou en G.I.E.	WL	Revenus bénéficiaires versés à l'exercice 2018 B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition à part entière et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM \* (entreprises à IIS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 19-3-3a et 213 du C.G.J.)	SU	Zones d'entreprises * (art. 2058-BIS)	SW
	Déficits comptables antérieurement déduits par les PME (art. 205C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à court terme	MB

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

**TOTAL I**

### II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E \*

Provisions et charges à payer non déductibles, non imputées en taxes, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition à part entière et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à IIR)		
		- imposées au taux de 0 %		
		- imposées au taux de 19 %		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
		- imputées sur les déficits antérieurs		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
Régimes des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduction des produits nets de participations)				
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A				

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer \*

Mesures d'incitation à l'investissement	Majoration d'amortissement *			
	Entreprises nouvelles (première 44 sociétés)	K0	Entreprises nouvelles 44 sociétés	L1
	Pôle de compétitivités dans le CICE (art. 44 bis bis)	L6	Sociétés d'investissement immobilières (art. 205C)	X3
	Zones franches urbaines - ZFU (art. 44 bis bis et 44 bis bis A)	OV	Régimes d'impôts à l'exportation (art. 44 bis bis bis)	IF
			Zones de réhabilitation rurale (art. 44 quinquies)	PC
		Autres entreprises nouvelles (art. 44 bis bis A)	L5	
		Zones de réhabilitation de la pêche (art. 44 bis bis bis)	PA	
		Zones franches d'activités (art. 44 quinquies bis)	XC	

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM \* (entreprises à IIS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Des déductions exceptionnelles pour les entreprises *	X9	Crédits d'impôt par le report en arrière du déficit	ZI
---	---	----	---	----

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

**TOTAL II**

### III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS)*			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>		XN	4 466

Régime RMC 342 196 904 Commissaire aux comptes

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018  
Page 22

Formulaire obligatoire (article 43 A de l'article 1709 du CGI)

Désignation de l'entreprise : <u>195 CHAPAYS</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		4 466
Total des déficits restant à reporter (somme K6 - YJ)	YK		4 466
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZI		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuilles séparées)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (XN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	<b>YX</b>	<b>YO</b>	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**RMC**  
**RCS 342 196 804**  
**Commissaire aux comptes**

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COURTESY

Formulaire obligatoire (article 17)  
à être complété et transmis

**11** **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>195 CHAPAYS</b>										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZG					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8						YX					
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Personnel extérieur à l'entreprise						YC						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YD	199					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YE						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	E5					YF						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	199					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	Z5					ZY						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						ZZ						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe mensuelle sur les produits périssables)						YV						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YW	9 983					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2017)*						YZ						
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ZB						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZC	0.75	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					ZD						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dépositrice						ZE						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						ZF						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat commun si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Finances à 15 %	JK		Finances à 0 %	JL					
				Finances à 10 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Finances à 15 %	JN		Finances à 0 %	JO					
				Finances à 10 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

**RCS RMC**  
**342 196 904**  
**Commissaire aux comptes**

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice 2015-NOT pour le régime de groupe).

QUADRATUS